



## mandat de dépôt mineur au moment des fait

Par **elina68600**, le **27/01/2019** à **17:44**

Bonjour j'ai ma fille qui est en maison d'arrêt la question que je me pose c'est qu'elle est considérée comme complice car ça c'est passer dans son studio elles était 3 avec ma fille à taper sur l'autre est c'est de nature criminel mais ma fille à fait les premiers gestes de secours et c'est elle qui à appeller les pompiers.au moment des faits elle était mineur est le lendemain elle a eut 18 ans ils l'ont mise sous mandat de dépôt je suis un peu perdu car je n'ai personne qui peut me répondre ou m'aider car je me fait du souci pour elle.

Par **Visiteur**, le **27/01/2019** à **18:33**

Bonjour

Vous ne dites pas quels sont les conséquences pour la personne victime de cette agression.? C'est important.